



Morainvilliers - Bures

Ecole Maternelle de Bures

Place du Château

78630 Morainvilliers

☎ 01 39 75 31 70

✉ 0781959f@ac-versailles.fr

Procès-Verbal du Conseil d'école

du 5 novembre 2013

Première séance ordinaire

Le conseil d'école a eu lieu le mardi 5 novembre 2013 dans l'enceinte de l'école maternelle de Bures, à Morainvilliers. Madame FOUGERAY, directrice, ouvre la séance à 17h. Madame SEGUI, enseignante, est désignée comme secrétaire.

MEMBRES DU CONSEIL

ETAIENT PRÉSENTES

- Madame CAPITAINE - Représentante des parents d'élèves
- Madame DUPUIS - Représentante des parents d'élèves
- Madame FOUGERAY- Directrice et enseignante
- Madame LAFARGE - Représentante des parents d'élèves
- Madame PIKE- Elue
- Madame SEGUI - Enseignante
- Madame SEHEUX – Représentante des parents d'élèves

ABSENTES EXCUSÉES

- Madame CROZET- Responsable des Affaires scolaires
- Madame DEVEZE- Maire de Bures-Morainvilliers
- Madame GRANGER – Direction Générale de Services – Mairie de Bures-Morainvilliers
- Madame LEFEBVRE- Inspectrice de l'Education Nationale
- Madame MORVAN- Psychologue scolaire

POINT 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

MEMBRE DU CONSEIL D'ÉCOLE :

Les membres du conseil s'étant déjà rencontrés la présentation est rapide.

EFFECTIFS – REPARTITION – EQUIPE PEDAGOGIQUE

48 élèves étaient inscrits en début d'année et deux élèves de petite section sont arrivés au cours de la première période. 50 enfants fréquentent donc l'école maternelle et sont répartis comme suit :

- Classe n°1 de Mme FOUGERAY: 25 enfants (15 PS – 10 MS)
- Classe n° 2 de Mme SEGUI: 25 enfants (10 PS et 15 GS)

Un élève supplémentaire va probablement arriver en grande section.

L'équipe pédagogique est composée de :

- deux enseignantes : Corinne SEGUI et Virginie FOUGERAY ;
- deux ATSEM : Marie-Line AUBOURG à temps plein sur l'école et Jacqueline PASQUET à mi-temps sur l'école;

- une EVS (Employée de Vie Scolaire), Séverine LARANT, a été embauchée par l'Inspection Académique pour une durée de 12 mois en tant qu'aide administrative. Elle sera présente 20 h par semaine sur l'école et sa principale mission est de soulager le travail de direction. Elle pourra également aider à la surveillance des élèves.

La directrice insiste alors sur le fait que Mme LARANT a pour principale fonction l'aide administrative et qu'elle ne peut pas remplacer une ATSEM. La maternelle a toujours besoin d'une ATSEM supplémentaire le lundi et le mardi quand Mme PASQUET n'est pas sur l'école. Une demande écrite a été faite en septembre, conjointement avec Mme O'CONNEL, directrice de l'école maternelle de Morainvilliers afin de sensibiliser Madame DEVEZE, Maire de Morainvilliers au manque de personnel dans les deux écoles. La mairie attend la prochaine commission du personnel pour nous répondre sur ce sujet.

Les représentantes des parents d'élèves ajoutent qu'elles sont en attente de la réponse de la mairie. Elles souhaitent connaître la date de cette commission car les parents d'élèves, inquiets de ce manque de personnel, souhaitent se mobiliser.

Les enseignantes soulèvent de nouveau les conséquences de ce manque de personnel pour l'école : problèmes de surveillance, fatigabilité du personnel, organisation minutée et difficilement modulable (motricité, arts visuels...), aide à l'habillage des enfants et temps d'installation des lits mobiles sur le temps de pause des enseignants (15 à 20 minutes tous les midis).

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Sur les 84 électeurs inscrits, 47 ont voté. Sur ces 47 votants, 45 ont exprimé valablement leur voix. Sur ces 45 suffrages valablement exprimés, 100 % ont voté pour la seule liste présentée et dont les membres sont les suivants :

- Mme DUPUIS Stéphanie (maman de Justine en GS) - élue titulaire
- Mme CAPITAINE Eva (maman de Victor en MS) – élue titulaire
- Mme SEHEUX Laëtitia (maman d'Amaury en GS) – élue suppléante
- Mme LAFARGE Vanessa (maman de Gabriel en GS) – élue suppléante.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

- Rappel des horaires de l'école : 8h35-11h45 / 13h30-16h30

Ouverture des portes 10 minutes avant et fermeture 10 minutes après l'heure indiquée.

- Le temps de garderie du matin et du soir est géré par l'association La Licorne.
- Le temps de cantine est géré par le personnel de la mairie (les ATSEM et Fatima)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il n'y a pas de modification à apporter au règlement intérieur. Il sera modifié l'année prochaine avec le changement d'horaires engendré par la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires.

BUDGETS DE L'ÉCOLE

Il y a le budget de fonctionnement alloué par la mairie d'une part, et le budget de la coopérative scolaire d'autre part.

Le budget mairie

Il est de 2205 euros pour l'année scolaire 2013-2014, c'est-à-dire 45 euros par enfant. Il est utilisé pour le fonctionnement courant de l'école (fournitures, matériel pédagogique,...).

La coopérative scolaire (OCCE) :

Elle fonctionne principalement avec les dons des parents, de la mairie et les différentes actions qui sont menées tout au long de l'année par l'école et les parents (vente de photos, marché de Noël, kermesse, ...)

Cette année au 31 août 2013 il restait 3775,55 euros sur le compte OCCE.

Les dons des parents se sont portés à 810 euros.

La participation de la mairie à la coopérative a été de 760 euros. Mme Pike précise que cette participation venait les années précédentes de la Caisse des Ecoles mais cette dernière ne fonctionnant pas suffisamment va être fermée par la mairie. Cela ne changera rien au don de la mairie à la coopérative scolaire.

Les dépenses importantes de ce début d'année se sont élevées à 900 euros : jeux pour la cour, meubles pour les classes, et quelques fournitures pour les ateliers de manipulation.

Les futures dépenses seront consacrées à des jeux pédagogiques et/ou pour la cour, des fournitures pour le marché de Noël, au spectacle de Noël (*Anga Fils du feu* par la compagnie Les trois Chardons) et aux sorties pédagogiques.

POINT 2 : AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTES

ORGANISATION DE L'APC (ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES)

L'APC s'appelait avant Aide Personnalisée. Ce temps complémentaire était consacré à l'aide aux enfants rencontrant des difficultés temporaires.

Aujourd'hui, le temps d'APC a été réfléchi différemment et peut être réparti sur trois dispositifs, à la discrétion des écoles :

Dispositif 1 : Aide aux apprentissages

Dispositif 2 : Aide au travail personnel

Dispositif 3 : Activité inscrite au projet d'école

Les enseignantes doivent consacrer 36 heures à cette Aide Pédagogique Complémentaire, la directrice bénéficie de 6 heures de « décharge » et doit donc y consacrer 30 heures, en dehors du temps scolaire habituel.

Ces 66 heures au total vont être réparties comme suit : 41 heures seront dédiées au dispositif 1 (Aide aux apprentissages) et 25 heures au dispositif 3 (mise en œuvre d'une activité inscrite au projet d'école : les plantations et le potager).

LE RASED (RESEAU D'AIDE SPÉCIALISÉ AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉS)

Rappel du rôle du Rased :

Le RASED est composé d'enseignants spécialisés de l'Education Nationale qui travaillent au sein des écoles, pendant le temps scolaire:

- *Un psychologue scolaire, il propose un lieu d'écoute et d'expression libre autour de la difficulté. Il assure la coordination entre la famille, l'école et éventuellement les intervenants extérieurs. Il participe à l'intégration des enfants handicapés.*
- *Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (appelé Maître G ou rééducateur). Le rééducateur s'adresse aux enfants de l'école maternelle et élémentaire qui ont du*

mal à trouver leur place à l'école en tant qu'élève. La mise en œuvre de la rééducation est soumise à l'autorisation parentale.

- Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (appelé Maître E ou d'adaptation). L'aide proposée est destinée aux élèves de l'école maternelle et élémentaire qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages. Elle n'est pas conçue comme une activité de soutien. Les parents sont informés de cette aide par le maître de la classe.

Les possibilités de fonctionnement du RASED dépendent du nombre de personnels spécialisés dans la circonscription. La circonscription de Carrières /s Poissy (dont nous dépendons depuis cette année), a donc pu attacher à notre école une Psychologue Scolaire : Mme Morvan, qui interviendra de façons très exceptionnelle et sur demande des enseignantes. Nous bénéficions également des conseils d'une enseignante Maître G, Mme LAMERENX.

POINT 3 : PROJETS

PROJET D'ECOLE

Il devra être renouvelé cette année pour l'année prochaine et les trois années à venir. Rappel des trois axes prioritaires qui avaient été définis :

- Améliorer le lexique
- Développer les mathématiques en élaborant des situations problèmes.
- Favoriser la mise en place des règles de vie en y incluant le respect de l'environnement.

Dans le cadre du troisième axe de notre projet d'école, nous sommes en relation avec Mme Menu de l'association Coallia qui a repris la gestion du Foyer d'Accueil Médicalisé de Bures. Ils ont pour projet de réhabiliter une partie du parc pour en faire un jardin potager. Les enfants par petits groupes pourraient aller les aider dans ce projet. Nous travaillons sur la faisabilité de ce projet avec notre Inspectrice, Mme Lefebvre et Mme Menu.

LE LIVRET DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES

L'équipe pédagogique travaille sur une modification de ce livret. Il est en cours de validation par notre Inspectrice, Mme Lefebvre.

SORTIES PÉDAGOGIQUES

Les enseignantes ont pour projet de réaliser deux sorties au cours de l'année. Le parc de la Villette et les ateliers libres de la Cité des Enfants dans la Cité des Sciences constitueraient une première sortie. Une seconde sortie pourrait être le Jardin d'acclimatation.

LE MARCHE DE NOEL – LA CHORALE

Il aura lieu le vendredi 13 décembre 2013 à 18h00 dans la salle de la mairie de Morainvilliers. Les enseignantes aidées de parents délégués pourront commencer à décorer la veille. La salle sera plus agréable que la cantine de Bures, trop exigüe. Les enfants de la maternelle chanteront trois chants dont un en commun avec l'élémentaire. Les enfants réaliseront 4 objets chacun.

LE SPECTACLE DE NOËL

Une troupe de marionnettistes, les Trois Chardons, viendra présenter le spectacle 'Anga, fils du feu' aux enfants de l'école le 26 novembre 2013 au matin. Les CP de l'élémentaire se joindront à nous pour cette représentation. Le spectacle est financé par la coopérative centrale (4,70 €/ enfant).

LE CARNAVAL

Il se déroulera le samedi 5 avril 2014. Cette année, c'est l'école maternelle qui fabriquera le bonhomme Carnaval. Les quatre écoles de la commune travaillent autour du thème des 4 éléments. Les maternelles travailleront sur l'eau, l'élémentaire de Bures travaillera sur l'air.

LA GALETTE

Elle aura lieu le 17 janvier 2014 avec les grands-parents des enfants.

LA KERMESSE

Elle se déroulera le 27 juin 2014.

LE FESTIVAL DU LIVRE

L'action sera renouvelée cette année. Des livres sont en vente pour les enfants, le bénéfice se fait sous forme de dotation en livres à la bibliothèque de l'école.

POINT 4 : SECURITE ET EQUIPEMENTS

L'EXERCICE DE SECURITE N°1

Il a eu lieu le 10 octobre 2013 à 15h20. Il a été fait au moment du réveil de la sieste. Il est nécessaire de réaliser un exercice au moment du dortoir. Il s'est écoulé 1 minute jusqu'à l'évacuation de la dernière personne. Les enseignantes aimeraient faire intervenir les pompiers pour expliquer aux enfants les dangers et les conduites à tenir en cas d'incendie.

LES EQUIPEMENTS

Point sur les demandes faites à la mairie :

- Le photocopieur a été réparé afin qu'il puisse également servir d'imprimante.
- La salle de motricité a été peinte pendant les vacances estivales
- Le gond du portail de l'école doit être réparé en décembre (soudure défailante).
- Il a été demandé un panier par enfant dormant au dortoir afin qu'ils puissent mettre leurs affaires pendant la sieste. Les paniers sont arrivés le lendemain du Conseil d'école.

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

Un parent délégué pose la question d'une vente de chocolats de Pâques en avril. Il s'agirait de commander des chocolats à la demande des parents, il n'y aurait donc aucune perte possible pour la coopérative. L'équipe est d'accord pour cette action.

Le Conseil d'école se termine à 19h.